

COMMUNE DE  
**SERMERSHEIM**

67230



## Arrêté portant instauration d'un sens interdit Rue « route nationale »

**Le Maire de la Commune de Sermersheim,**

- Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;
- Vu** l'intérêt général ;

**Considérant** le problème posé par la largeur et l'état général de la rue « route nationale » et le problème de circulation qui se pose pour les riverains de ladite rue « route nationale » ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des riverains de ladite rue « route nationale » ;

### Arrête

**Article 1 :**

Un sens interdit est instauré dans la rue « route nationale ».

Sur cette voie la circulation est interdite en direction de Kogenheim sauf pour les riverains et les engins agricoles ainsi que pour les véhicules autorisés tel que les véhicules de collecte des ordures ménagères et les véhicules de secours.

**Article 2 :**

Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

**Article 8 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

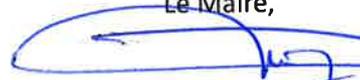
**Article 9 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication et il pourra être déféré devant la juridiction administrative compétente (tribunal administratif de Strasbourg) dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou sa publication.

**Article 10 :** Monsieur le Maire de Sermersheim,  
Madame la Préfète du département du Bas-Rhin,  
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Benfeld,

Fait à Sermersheim, le 26 juillet 2024

Le Maire,

  
Fernand WILLMANN

